# Ville de CHATEAUBRIANT

# Département de Loire-Atlantique

# <u>Arrêté</u>

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus.

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, l'état des lieux,

Vu, le Code de la Route,

Vu, la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE en date du 9 juin 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors des travaux sur le réseau HTTA rue du Président Kennedy,

# ARRÊTE

### Article 1

Le stationnement des véhicules est interdit rue du Président Kennedy dans la partie comprise entre la rue des Etats-Unis et la rue Charles Lindberg.

#### Article 2

La circulation des véhicules s'effectuera sous un régime d'alternat par feux tricolores.

## Article 3

L'accès piétonnier est maintenu en permanence.

#### Article 4

La signalisation liée au stationnement, à la circulation et au balisage du chantier sera à la charge de l'entreprise qui en assurera la pose, la dépose et l'entretien.

De nuit, un dispositif lumineux sera placé à chaque extrémité du chantier.

# Article 5

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

### Article 6

Ces prescriptions sont applicables à compter du 26 juin 2023 jusqu'au 28 juillet 2023.

# Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT. En l'Hôtel de Ville, le 1 9 JUIN 2023

Le Maire,

Alain HUNAULT